
Pralognan-la-Vanoise : DPMEC

1 message

Thomas RIBIER <thomas.ribier@smb.chambagri.fr>

19 janvier 2026 à 17:11

À : "nathalie.monier@mairiepralognan.fr" <nathalie.monier@mairiepralognan.fr>

Cc : Stéphanie Delfau <stephanie.delfau@savoie.gouv.fr>

Bonjour Madame,

Je vous prie de bien vouloir m'excuser, je ne pourrai pas être présent pour la réunion d'examen conjoint de mise en compatibilité du PLU de Pralognan.

Vous trouverez donc ci-dessous les principales interrogations et demandes de la Chambre d'agriculture sur le projet de DPMEC :

- Si le secteur de projet n'est pas une parcelle agricole à enjeux forts, il n'est pour autant pas dénué d'enjeux agricoles et cette analyse manque dans le dossier. Le secteur du projet est une prairie plane, mécanisable, pâturée par des équidés. Si cette surface devait être perdue, cela pourrait contribuer au renforcement des concurrences "intra-agricole" sur des parcelles qui elles sont à enjeux plus fort pour la production.
- Aussi, comme le projet prévoit la consommation d'une partie de la prairie zone en N actuellement (vert ci-dessous) nous demandons en compensation que la partie sud zonée en Ub (entourée en rouge) soit rezonée en Agricole pour conforter son usage actuel.



- Par ailleurs, le projet va générer des matériaux inertes excédentaires, ils devront au maximum être géré dans le périmètre et pour les besoins du projet et ne devront pas entraîner d'impact supplémentaire sur d'autres surfaces agricoles.

Je reste à votre disposition si besoin,
Cordialement,



Thomas RIBIER
Conseiller Urbanisme et Aménagement

[40 rue du Terraillet](#)
73190 SAINT-BALDOPH

Mobile : 06 50 19 15 26

www.services.casmb.fr



 [IMAGE_BANDEAU](#)